

**Le 9 Février 2015**

**Conseil du patrimoine culturel du Québec 225, Grande- Allée Est Québec  
G1R 5G5**

**Objet : Plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans**

Aux membres du Conseil du Patrimoine Culturel du Québec,

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer et de poser des questions sur le plan proposé de la Conservation du Patrimoine du territoire de l'Île d'Orléans. Je ne suis pas un expert du Patrimoine, mais je connais des expériences personnelles à transiger avec le MCC sur ce sujet dans le contexte d'une construction neuve à l'Île d'Orléans.

Donc mon intervention se portera en premier sur les processus d'autorisation qui ne sont pas bien expliqués dans ce projet et qui souvent créent énormément de problèmes pour les Orléanais. Dans un deuxième temps, je suis inquiet du peu d'attention sur le sujet de développement durable. Finalement à mon avis, ce projet devrait être complémenté d'une section de mise en valeur du patrimoine et du caractère spécifique de l'Île d'Orléans.

Bien à vous,

François Bouffard

St-Laurent I.O.

## PROCESSUS :

Aujourd'hui les processus des demandes d'autorisations de modifications, rénovations ou de construction de bâtiment sur les propriétés du territoire de l'Île d'Orléans est complexe et comporte beaucoup d'intervenants et de juridictions ce qui est somme prend beaucoup de temps.

À mon avis, un seul organisme devrait administrer et gérer toutes les demandes des citoyens. Cet organisme devrait être situé sur l'Île d'Orléans. Mon expérience personnel de transiger avec les fonctionnaires du ministère de la Culture et des Communications me pousse à suggérer ce changement. Ceux-ci ne connaissent pas l'Île d'Orléans, ne viennent jamais sur place pour apprécier les demandes faites et se fient à des informations sur le web comme Google Map pour se familiariser aux sites en question. Ceci est inacceptable.

De plus, je propose qu'il y ait plus de transparence sur le processus de demandes d'autorisation de la part de l'organisme qui gèrera le Plan de Conservation. Par ceci, je veux dire que les citoyens devraient avoir accès à des tableaux de bords ou rapports mensuels concernant le nombre de demandes par catégories de demandes, du temps de réponses, du nombre de projets approuvés et rejetés, etc. À ce point de vue, je rejoins Mme Thiffault, architecte de la MRC, qui demande des cartes indiquant spécifiquement les limites des 5 secteurs énumérés par le MCC. Ceci faciliterait la compréhension du document. Également je crois que les intervenants de la rencontre du 21 Janvier, ont démontré que la Loi et le Plan de Conservation proposé sont trop vagues sur des sujets comme le recouvrement des toits et la grosseur des excavations. Qu'est-ce qui empêche d'être plus précis et objectif?

Finalement nous avons besoin de clarification sur la présence des divers organismes impliqués. On passe par la MRC. Le MCC a son mot à dire. Si on n'est pas content on peut aller au CPCQ. Finalement le Protecteur du Citoyen. Tout cela c'est compliqué.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Dans une mouvance générale de protection de l'environnement, je suis surpris de ne rien voir concernant la préservation du patrimoine et de mise en valeur dans un contexte de développement durable. Le document de présentation du MCC ne mentionne qu'à un endroit le concept de développement durable et c'est à la page 3 en référant à la Loi sur le Patrimoine culturel : *..et dans une perspective de développement durable* ». La même chose pour le document officiel du MCC.

Ceci pose les questions suivantes :

- Peut-on bâtir un bâtiment avec un toit à capteurs d'énergie solaire?
- Est-il possible d'installer une éolienne?
- Est-ce que les foyers à combustion de bois naturel sont toujours permis?
- Etc. Etc.

Pourquoi ne pas profiter de ce moment de réflexion pour aborder ce sujet?

## MISE EN VALEUR :

Je ne comprends pas pourquoi les documents proposés ne mentionnent rien sur la mise en valeur du territoire de l'Île d'Orléans. Pourquoi ne pas profiter de cet exercice pour non seulement voir à la conservation des bâtiments importants, mais aussi du paysage de l'Île?

Je pense ici à l'élimination des tours et fils à haute tension qui ne sont pas la création de nos ancêtres et qui appauvrissent depuis trop longtemps le décor bucolique de l'Île. La même chose pour les systèmes électriques et autres portés sur les poteaux dans les centres de villages de l'Île. Pourquoi ne pas privilégier ou exiger leur disparition? De plus qu'en est-il d'avoir un règlement de restauration ou d'obligation de mise en forme des bâtiments défraîchis ou qui ont un laissez- allé déplorable.